



INAUGURATION

Maison d'Assistants Maternels
CAFÉ VANILLE

Mercredi 15 juin 2016

Le Département aux côtés des Réunionnais

MOT DE LA PRÉSIDENTE



La question des modes de garde d'enfants est un enjeu majeur à La Réunion où la démographie est supérieure à la moyenne nationale. Souvent, les parents rencontrent des difficultés à surmonter cette problématique, faute de place dans les structures d'accueil, et ce, malgré le fait que notre territoire bénéficie d'une bonne dynamique dans ce secteur avec 270 structures d'accueil collectif (5 710 places) et 1 464 assistants maternels agréés, soit 4 350 places.

Conscient de cette difficulté, le Département a fait le choix d'innover dans ce domaine, il y a trois ans, en soutenant le développement de Maisons d'Assistants Maternels. Ces structures, à mi chemin entre l'accueil collectif et la garde individualisée, répondent aux besoins et aux exigences des parents, tout en permettant aux professionnels du secteur qui sont de plus en plus nombreux à adhérer à cette approche de développer un nouveau mode de garde plus souple.

A titre volontariste, le Département apporte donc son soutien technique aux créateurs de la MAM, une aide financière pouvant aller jusqu'à 4 000 euros ainsi que la possibilité de recourir à l'aide à l'amélioration de la future Maison d'Assistants Maternels.

Avec ses 16 places, la MAM Café Vanille vient ainsi compléter une offre qui ne cesse de s'étoffer sur le territoire.

En l'espace de trois ans, 24 Maisons d'Assistants Maternels ont ainsi vu le jour sous l'impulsion et avec le soutien du Conseil Départemental, une manière pour la Collectivité de contribuer à la cohésion familiale et de soutenir un secteur d'activité où les potentiels sont immenses, tant la demande est importante.

Nassimah Dindar



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL un acteur et un partenaire essentiels des Assistants Maternels

La Collectivité, chef de file de l'action sociale, mène une politique encore plus offensive sur l'accompagnement et la construction des parcours de vie de chaque public (enfants, collégiens et étudiants, adultes en difficultés, personnes âgées et handicapées).

Parmi les nouvelles actions proposées dans le domaine de la petite enfance, le développement des Maisons d'Assistants Maternels (MAM).





LES ACTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
en faveur des Maisons d'Assistants
Maternels et des familles

NOTES

▶ **le dispositif chèque marmaille :**

En 2013, près de 2,3 M€ ont été alloués au dispositif chèque marmaille. Cette contribution s'adresse aux familles. Le Conseil Général aide aux frais de garde du jeune enfant, à hauteur de 100 € par mois, lorsque les parents font appel à un assistant maternel agréé ;

▶ **l'abaissement de l'âge d'accueil à 15 mois au lieu de 18 mois à partir du 3^e enfant accueilli chez les assistants maternels ;**

▶ **l'attribution de tapis d'éveil (plus de 1400 distribués à ce jour)**

Afin d'aider les assistants maternels lors de leur installation, il a été décidé de doter chaque nouvel agréé d'un tapis d'éveil. Le dispositif concerne également les renouvellements d'agrément ;

▶ **l'aide à l'amélioration de l'habitat :**

Le nouveau règlement départemental validé le 7 novembre 2012, propose une aide à l'amélioration de l'habitat d'un montant maximum de 20 000 € et sans conditions de ressources. Il s'adresse aux personnes ayant eu un refus d'agrément ou d'extension de leur capacité d'accueil pour des motifs liés uniquement à leurs conditions de logement ;

▶ **la formation initiale obligatoire gratuite :**

Chaque année, près de 150 assistantes maternelles bénéficient d'une formation gratuite qui est organisée et prise en charge par le Conseil Général. Cette formation est dispensée en deux étapes. Une 1^{re} partie se déroule avant l'accueil du premier enfant. Une 2^e partie, basée sur l'expérience, intervient dans les 2 ans suivant l'accueil des enfants ;

▶ un site Internet dédié aux assistants maternels afin d'aider les parents dans leur recherche. Le lien se fait sur le site du Conseil Général : <http://www.cg974.fr>

L'action de la PMI

S'agissant de l'aide en faveur des MAM, la PMI assure une aide technique avec son équipe de conseillers qui accompagne les porteurs de projet, à monter les dossiers et à franchir toutes les étapes jusqu'à l'obtention de l'agrément (réunion d'information, aide à l'élaboration du projet éducatif, du règlement de la MAM, choix du local, recommandations pour les aménagements, conseils pour les agréments...).

En 2015,
130 personnes
se sont intéressées au
dispositif MAM et ont
sollicité la PMI.



NOTES



Les centres de pmi

SECTEUR NORD

Saint-Denis Hôtel de Ville / Bellepierre / La Montagne	0262 94 06 10
Camélias / Saint-François / Montgallard	0262 30 36 27
Le Chaudron / La Bretagne	0262 97 47 50
Sainte-Clotilde / Moufia	0262 28 82 71
Sainte-Marie / Rivière des Pluies	0262 72 91 24
Sainte-Suzanne	0262 52 20 49

SECTEUR EST

Cambuston / Cressonnière	026246 06 64
Saint-André Ville / Salazie	0262 46 01 45
Bras-Panon / Saint-Benoît I	0262 51 53 53
Saint-Benoît II / Plaine des Palmistes / Sainte-Rose	0262 50 75 09

SECTEUR SUD

Saint-Joseph / Saint-Philippe	0262 56 48 98
Petite-Île / Terre-Sainte	0262 56 81 20
Saint-Pierre	0262 96 90 60
Ravine des Cabris / Tampon	0262 49 50 49
Plaine des Cafres / Trois-Mares	0262 27 58 12
Étang-Salé / Les Avirons / Entre-Deux	0262 91 49 21
Saint-Louis	0262 91 22 30
Rivière Saint-Louis / Cilaos	0262 39 75 80

SECTEUR OUEST

Saint-Leu / Trois-Bassins	0262 34 20 88
Saint-Paul Ville	0262 45 95 90
Bois-de-Nèfles Saint-Paul / Port I	0262 44 37 37
Port II / Rivière des Galets	0262 91 78 60
La Possession	0262 42 12 74
Saint-Gilles les Hauts	0262 22 20 36
	0262 22 70 83

Les centres de planification



Saint-Denis	0262 21 08 71
Saint-André	0262 46 30 54
Saint-Benoît	0262 50 75 09
Saint-Paul	0262 22 51 56
Le Port	0262 42 83 86
Saint-Pierre	0262 25 10 14
Saint-Louis	0262 91 22 30
Rivière Saint-Louis	0262 39 75 80
Saint-Joseph	0262 56 50 46
Le Tampon	0262 27 05 95



LES ACTIONS SPÉCIFIQUES en faveur des Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

NOTES

Que dit la loi ?

La loi n°2010-625 du 9 juin 2010 relative à la création des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) a fixé le cadre juridique de cette nouvelle organisation. Elle permet à 2 assistantes maternelles au minimum et à 4 au maximum de se regrouper au sein d'une même maison.

Chaque assistant maternel peut accueillir jusqu'à quatre enfants si les conditions d'accueil le permettent. L'accueil peut être délégué entre les assistants maternels sur autorisation des parents. Cette formule de délégation d'accueil offre l'avantage aux MAM de pouvoir proposer aux familles des horaires atypiques

Quelles sont les aides apportées par le Département ?

- ▶ Attribution d'une subvention de 4 000 € par MAM agréée et constituée en association.
- ▶ Intervention également sur la signalétique et l'agencement intérieur complémentaire dans la limite de 1 000 €
- ▶ Un accompagnement technique au montage du projet,

- ▶ Une aide à la recherche des locaux : le Conseil Départemental a sollicité les bailleurs sociaux afin de proposer des logements aux porteurs de projet MAM. Ainsi, plusieurs locaux proposés par la SIDR ont été évalués.
- ▶ Un accueil des assistants maternels et des enfants dans les activités culturelles organisées par les équipements départementaux.
- ▶ Un prêt à taux zéro d'un montant maximum de 6 000 € par assistant maternel susceptible d'être accordé par le biais du dispositif ADEN (Aide Départementale aux Entreprises Nouvelles).





LES ACTIONS SPÉCIFIQUES en faveur des Maisons d'Assistants Maternels (MAM)



NOTES

Le dispositif ADEN

Le dispositif ADEN (Aide Départementale aux Entreprises Nouvelles) a été élargi aux assistantes maternelles qui intégreront les futures Maisons d'Assistants Maternels. Elles peuvent bénéficier d'une avance remboursable d'un montant de 6 000 €. Un appui technique est également apporté par le biais d'une étude du projet, d'une aide à la création d'une association et de conseils pour l'établissement du budget prévisionnel.

Les aides de la CAF

Une prime à l'installation de 600 € destinée à l'achat de matériels de puériculture et de sécurité lors d'une première installation. Un Prêt à l'Amélioration du Lieu d'Accueil (PALA) est dédié aux assistants maternels. Des aides sont prévues et en cours de finalisation.

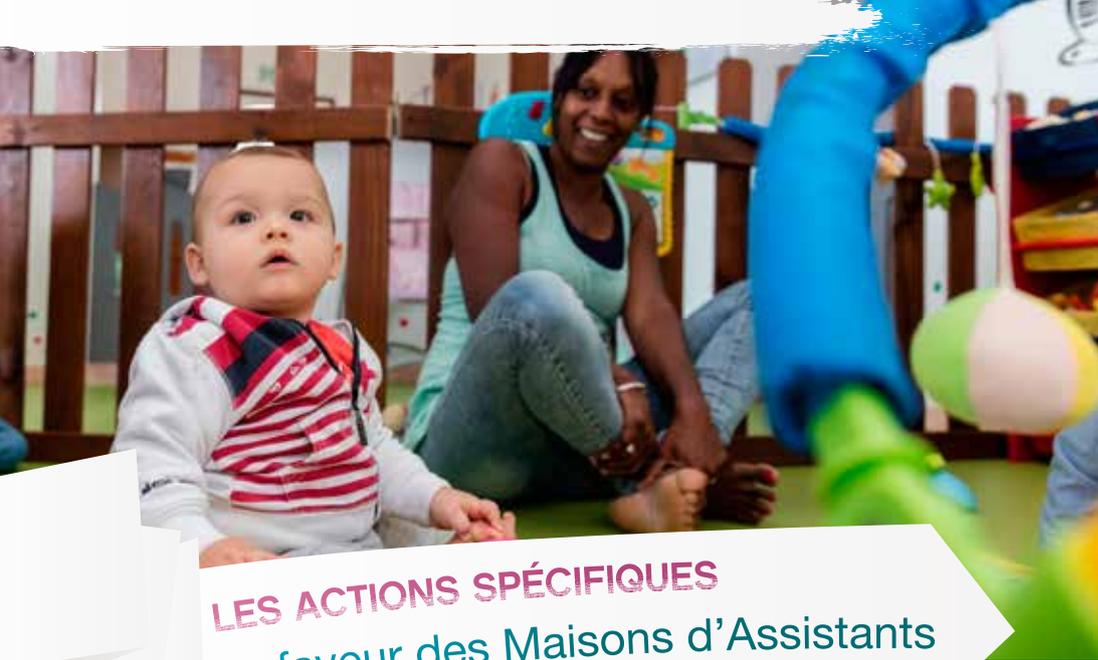
Un mode d'accueil innovant

▶ répond aux besoins des familles des territoires ruraux du fait de la proximité ;

- ▶ compense sur le territoire communal le manque de structure d'accueil de type crèche ou halte-garderie ;
- ▶ augmente la capacité d'accueil des jeunes enfants ;
- ▶ accueille les enfants en petite collectivité (éveil, socialisation) ;
- ▶ rompt l'isolement des assistants maternels lié à l'accueil à domicile ;
- ▶ permet aux assistants maternels sans emploi à leur domicile de pouvoir exercer dans un autre lieu (assistants maternels situés dans des quartiers difficiles, dans des secteurs isolés ou ayant un logement non conforme) ;
- ▶ permet aux assistants maternels de différencier le lieu de vie familial du lieu de vie professionnel.

Quelles sont les exigences pour créer une MAM ?

- ▶ avoir constitué un groupe de deux, trois ou quatre personnes ;
- ▶ disposer d'un agrément en qualité d'assistant maternel ou en faire la demande ;
- ▶ avoir suivi la formation initiale obligatoire avant accueil, ainsi que l'initiation au secourisme ;



LES ACTIONS SPÉCIFIQUES en faveur des Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

NOTES

- ▶ disposer d'un local réservé à l'activité et offrant toutes les garanties pour l'accueil des enfants et du public ;
- ▶ obtenir l'agrément pour ce local.



Combien de structures actuellement à La Réunion ?

Il existe actuellement 24 Maisons d'Assistants Maternels agréées à La Réunion (Saint-Leu, La Possession, Le Tampon, Saint-Denis, L'Étang-Salé les Hauts, Saint-Pierre, Saint-Louis, Saint-André, Saint-Gilles les Hauts, Saint-Paul, Les Avirons, La Rivière Saint-Louis).

Ces MAM sont :



NOTES

Adresse

5 Coteaux de l'Avenir - Le Lambert - 97427 Etang Salé
Tél. : 0692 70 75 19

Horaires d'ouvertures : 7 h à 18 h

Situation de la MAM :

Maison individuelle de 110 m² située dans le quartier Lambert sur les hauteurs de la ville avec terrasse, pelouse, structures de jeux extérieurs

Capacité d'accueil : 16 places

Date obtention agrément : 9 septembre 2015

Nombre assistants maternels agréés : 4

Les assistants maternels :

BATTY Valérie,
VELNA Anecie,
BATTY Marie Josée,
TAOCHY Antony



NOTES

La Case Ti Marmaille

Adresse :

2551 chemin du Centre - Saint André

Tél. : 0692 83 80 08

Horaires d'ouvertures :

Capacité d'accueil : 13 places

Date obtention agrément :

20 mars 2015

La Case Tatie

Adresse :

Résidence Ylang Ylang
8 rue la Digue – 97400 Saint-Denis.

Contacts :

Tel : 0262 97 03 78

Jours et horaires d'ouvertures :

du lundi au vendredi de 7h à 18h

Situation de la MAM

Quartier résidentiel de La Balance à Piton Saint-Leu, au rez-de-chaussée d'une villa avec jardin.

Capacité d'accueil : 9 places

Date obtention agrément : 25 juillet 2012

Ti z enfants la kour

Adresse :

18 rue Tanzanie – 97419 La Possession

Contacts :

Tél. : 0262 91 20 28

Courriel : tizenfantslakour@outlook.fr

Jours et horaires d'ouvertures :

du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30, le samedi de 7h30 à 18h30

Situation de la MAM :

Villa avec jardin, située au début d'un lotissement privé à la ZAC Saint-Laurent.

Capacité d'accueil : 14 places

Date obtention de l'agrément :

2 juillet 2013

Ti Doudou

Adresse :

3 rue de la Balance – 97424 Piton Saint-Leu

Contacts :

Tél. : 0692 51 24 32

Courriel : tidoudou974@gmail.com

Jours et horaires d'ouvertures :

du lundi au vendredi de 7h à 18h

Situation de la MAM :

Quartier résidentiel de La Balance à Piton Saint-Leu, au rez-de-chaussée d'une villa avec jardin.

Capacité d'accueil : 8 places

Date d'obtention de l'agrément :

25 juillet 2012

La Caz'Mama

Adresse :

48 A rue Leconte Delisle - Le Tampon

Contacts :

Tél. : 0262 610035

Capacité d'accueil : 12 places

Date obtention agrément : 25 avril 2016

Nombre d'assistants maternels : 3



NOTES

Bulles et étincelles

Adresse :

25 chemin Pellier, 12e km – 97430

Le Tampon

Contacts :

Tél. : 0692 38 85 27

Courriel :

bulles.etincelles@yahoo.fr

Jours et horaires d'ouvertures :

la MAM est ouverte selon les besoins et la demande des familles

Situation de la MAM :

Villa avec jardin, située dans un quartier résidentiel du 12e km

Capacité d'accueil : 16 places

Date obtention agrément :

17 février 2014

Les Bambinos

Adresse :

34 rue Général de Gaulle – 97400

Saint-Denis

Contacts :

Tél. : 0262 52 37 12

Jours et horaires d'ouvertures :

du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00, certains soirs, week-end et jours fériés

selon les besoins des familles

Situation de la MAM :

Villa avec jardin, située à proximité du Jardin de l'État

Capacité d'accueil : 12 places

Date obtention agrément :

13 août 2014

Les P'tits Marmailles 974

Adresse :

22 avenue Raymond Barre - 97427

Étang Salé les Hauts

Tél. : 0262 67 34 36

Jours et horaires d'ouvertures :

du lundi au vendredi de 7h à 19h

Situation de la MAM :

Villa avec jardin sur avenue principale avec une pièce de jeux de 50 m²

Capacité d'accueil : 16 places – enfants de 2 mois à 3 ans

Date d'obtention de l'agrément :

28 août 2014

Nombre assistants maternels agréés : 4

Les P'tits Génies

Adresse :

121 chemin Andinaïque - Ligne

des Bambous - 97432 Saint-Pierre

Contacts :

Tél. : 0692 58 76 53

Capacité d'accueil : 12 places

Date d'obtention de l'agrément :

29 septembre 2014

Mam-Gouillat

Adresse :

58 bis chemin Filaumart- Le

Tampon

Contact :

Tél. : 0692 14 98 13

Capacité d'accueil : 12 places

Date obtention agrément : 10 mai 2016

Nombre d'assistants maternels : 3



NOTES

Mam'zelle

Adresse :

363 rue Jean XXIII - 97451 Saint-Louis

Contacts :

Tél. : 0693 80 25 09

Horaires d'ouvertures : 7 h / 18 h

Situation de la MAM :

Zone résidentielle dans le quartier de Roche Maigre. Maison est de type F5 de

100 m², avec véranda, petit jardin et aire de stationnement pour les parents

Capacité d'accueil : 12 places

Date obtention agrément :

4 novembre 2014

L'île aux Baby's

Adresse

16 chemin Tamatave - 97435 Saint-Gilles les Hauts

Contact

Tél. : 0692 61 33 22

Jours et horaires d'ouverture de 7 h à 18 h

Situation de la MAM

Maison individuelle de 130 m² de plain pied avec petit jardin gazonné

Capacité d'accueil : 16 places

Date d'obtention de l'agrément

4 février 2015

A Cloche Pied

Adresse

32 rue du Général Bonnier - 97430 Le Tampon

Contact

Tél : 0262 02 01 44

Jours et horaires d'ouverture

de 7 h à 19 h du lundi au vendredi

Situation de la MAM

Maison individuelle de 150 m² de plain pied avec jardinet et véranda fermée

Capacité d'accueil : 16 places

Date d'obtention de l'agrément

4 février 2015

Les Pitchounets

Adresse

9 chemin Saint Alme - Fond de bac - 97419 La Possession

Contact

Tél. : 0262 61 84 60

Jours et horaires d'ouverture

6h30 à 19h30

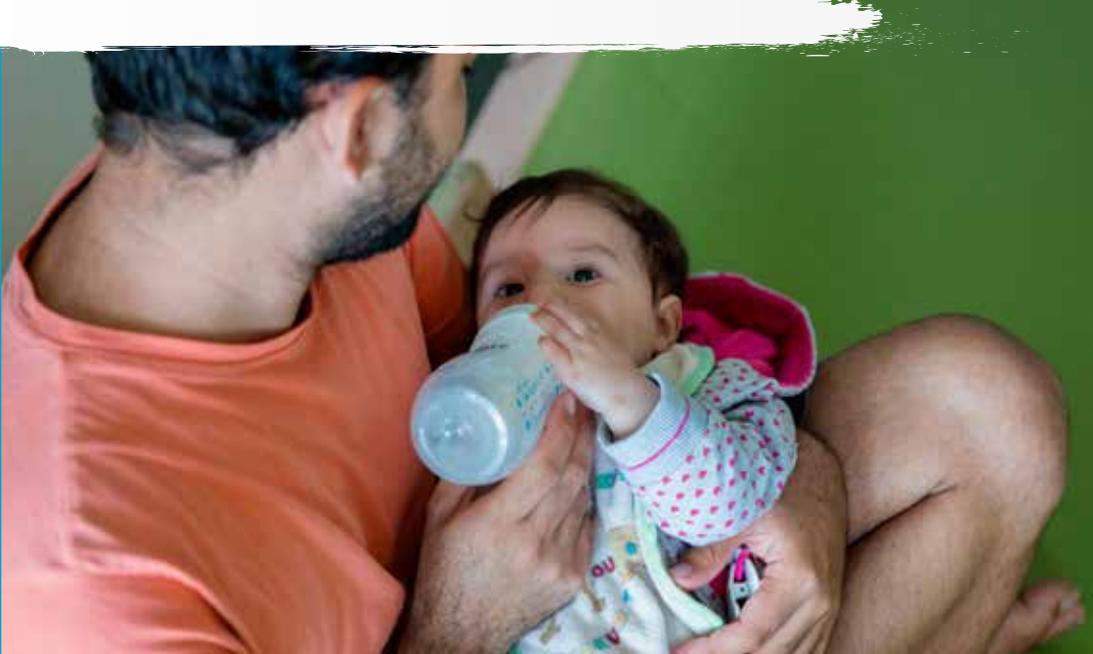
Situation de la MAM

Maison individuelle située sur la route de Sainte Thérèse

Capacité d'accueil : 12 places

Date d'obtention de l'agrément

28 juillet 2015



NOTES

Les P'tits Serins

Adresse

n°148 chemin Luc Hoarau - Trois Mares - 97430 Le Tampon

Contact

Tél. : 0262 01 96 07

Jours et horaires d'ouverture
6h30 à 19h

Situation de la MAM

Maison individuelle de 160 m² située dans le secteur de Trois Mares

Capacité d'accueil : 12 places

Date d'obtention de l'agrément
28 juillet 2015

Chez Tattinou

Adresse

7 allée des Bananiers - Bérive - 97410 Saint Pierre

Contact

Tél. : 0692 04 63 59

Jours et horaires d'ouverture
6h à 18h

Situation de la MAM

Maison de 110 m² située en milieu rural entre Saint Pierre et Le Tampon

Capacité d'accueil : 12 places

Date d'obtention de l'agrément
25 août 201

A P'tit Pas

Adresse

25 rue Grande Terre - Fleurimont - 97460 Saint-Paul

Contact

Tel : 0692 65 01 80

Horaires d'ouverture
De 7h30 à 18 h

Situation de la MAM

Maison individuelle de 90 m² avec jardin, terrasse et parc de jeux en face de la maison

Date d'obtention de l'agrément
25 septembre 2015

Les Calinours

Adresse

1899 bis Chemin Lefaguyes - 97440 Saint André

Contact

Tel : 02 62 21 55 42

Jours et horaires d'ouverture
du lundi au vendredi de 7h à 18h30

Situation de la MAM

Villa individuelle de 85 m² de type F4 avec jardin

Date d'obtention de l'agrément
17 septembre 2014



Les P'tits Futés

Adresse

49 rue du stade – 97440 Saint-André

Contact

Tel : 0692 17 50 54

Horaires d'ouverture : 7h à 20 h

Situation de la MAM

Maison de 130 m2 située en centre ville à proximité du stade

Date d'obtention de l'agrément

06 juillet 2015

1,2,3 Petits Pas

Adresse

21 chemin Boyer - 97425 Les Avirons

Contact : 06 92 22 03 73

Date d'obtention de l'agrément

11 janvier 2016

Les P'tits Moussaillons

Adresse

2 chemin des Martins - 97421

Rivière Saint Louis

Contact : 06 93 02 33 11

Date d'obtention de l'agrément

17 février 2016

Les Ti Pinpins

Adresse

32 chemin du réservoir - 97424 Piton Saint Leu

Contact

Tel : 06 92 06 90 33

Date obtention agrément

22 mars 2016

Ti Caz Bonheur

Adresse

251 E Chemin Départemental 13 - 97424 Piton Saint Leu

Contact

Tel : 06 92 60 22 96 - 06 92 03 26 66

Date obtention agrément

22 mars 2016

NOTES





DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Département aux côtés des Réunionnais

INFORMATIONS

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Hôtel du Département
2, rue de la Source
97488 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 90 30 30 • Fax : 02 62 90 39 99
www.cg974.fr